



**Colloque du réseau OPALE
Montréal, octobre 2012**

La place du français dans l'espace public

Lorsque l'on considère la variété des fonctions qu'une langue est appelée à remplir dans l'espace public, il n'échappe à personne qu'il s'agit d'une réalité complexe. Quelle place occupe effectivement le français dans divers États comme langue de l'affichage et de la publicité, langue du commerce, langue des affaires, langue d'accueil et de service, langue du travail, langue de l'administration, langue d'enseignement, langue scientifique, langue de consommation de produits culturels, langue des manifestations publiques, etc.?

Ces multiples manifestations peuvent parfois être difficiles à mesurer pour ce qui est du nombre de locuteurs et de la fréquence d'utilisation. Qui plus est, l'évaluation du taux d'utilisation d'une langue dans l'espace public pose un défi de taille aux chercheurs dans le cas des situations nationales variées où deux langues ou plus, parfois en concurrence les unes avec les autres, sont appelées à remplir ces fonctions.

L'usage public d'une langue recoupe certes l'usage officiel qu'en fait un État ou une administration, mais le concept est beaucoup plus large. Il renvoie en fait à l'usage qu'en font les membres d'une société pour communiquer entre eux en dehors du foyer et du cercle des amis (sphère privée).

Dans un espace public donné, un commerce par exemple, la communication sert à réaliser les échanges entre des personnes qui occupent des rôles déterminés, en l'occurrence ceux de vendeur ou d'acheteur.

L'usage public d'une langue ne se limite pas au domaine de la consommation de biens et de services de toutes sortes. Les établissements d'éducation de tous niveaux sont des lieux importants de l'usage public de la ou des langues qui ont le statut officiel de langue d'enseignement. Il en va de même pour le monde du travail et celui des délibérations dans les comités, les associations et les groupes d'intérêt de la société civile.

Il existe des États où une seule langue remplit toutes les fonctions de l'usage public. Toutefois, il n'est pas rare que deux langues ou plus soient utilisées plus ou moins parallèlement pour ce faire. C'est le cas, par exemple, des sociétés où existe un régime de bilinguisme officiel sans détermination des territoires où chacune des langues peut être

utilisée, ou encore de certaines enclaves d'un État, où la langue majoritaire côtoie une autre langue qui est le plus souvent celle d'une minorité nationale habitant cette zone. Mentionnons également les endroits où l'on peut observer une importante diglossie, comme les quartiers à forte présence de langues de l'immigration, où la langue minoritaire peut s'afficher massivement dans l'espace public.

La langue utilisée dans l'espace public peut être incontestée si une tradition historique assure un consensus sociétal à ce sujet. Dans un contexte où la langue majoritaire subit la concurrence d'une langue minoritaire ou celui où deux langues sont reconnues comme légitimes dans l'espace public, le problème se pose de réglementer leur coexistence. C'est pourquoi des États doivent parfois se doter de politiques linguistiques qui cherchent à réguler la communication dans l'espace réservé à l'usage public d'une langue.

C'est dans une telle politique que s'inscrit la Charte de la langue française qui, dans le contexte canadien et américain où domine l'anglais, vise à faire du français au Québec, la « langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, de l'Administration, du commerce et des affaires ».

Une langue d'usage public est une marque culturelle qui confère un caractère propre à une société. C'est en général la langue maternelle de la majorité de la population. Par ailleurs, il n'est pas rare, dans les sociétés d'immigration en particulier, qu'un nombre important de personnes parlent une autre langue maternelle que la langue principalement utilisée dans la sphère publique. En employant cette dernière, ces personnes n'en conservent pas moins leur identité distincte, liée à leur langue maternelle, laquelle renvoie à une origine et à une culture autres.

En ce sens, on peut considérer que si la langue principalement utilisée dans l'espace public confère un caractère spécifique à une société, les membres de cette société peuvent avoir des liens identitaires différents avec cette langue. S'il est normal que la langue d'usage public soit une marque importante de l'identité des personnes dont c'est aussi la langue maternelle, il n'en va pas de même pour des personnes appartenant à des minorités linguistiques, pour qui c'est la part civique de l'identité qui est davantage marquée par le rapport à la langue d'usage public.

À la lumière des précisions qui précèdent, on constate que le français constitue une langue d'usage public dans de nombreux pays et États de la francophonie. Il est cependant évident que ce statut est sujet à beaucoup de variation selon les communautés et les caractéristiques de leur situation.

À l'heure de la mondialisation, de l'intégration des marchés mondiaux (marchés financiers, marchés du travail, marchés des biens et services), de la diversité croissante des sociétés qui sont terres d'immigration, quels sont les nouveaux enjeux du français en tant que langue d'usage public?

Les voies à explorer sont potentiellement très nombreuses. En voici quelques-unes :

- Comment peut-on mesurer l'emploi du français dans l'espace public?
 - o Quels sont les facteurs (méthodologiques ou autres) qui peuvent influencer, voire empêcher cette mesure?
- Quels liens peut-on établir entre langue dans la sphère publique et langue dans la sphère privée?
- Quels sont les principaux défis auxquels fait face le français dans l'espace public au Québec ou ailleurs?
 - o À quels défis sociaux, éducationnels, syndicaux ou économiques sont corrélés ces défis et comment le sont-ils?
- Comment et jusqu'où les pouvoirs publics régulent-ils ou peuvent-ils réguler les usages dans l'espace public (délimitant ainsi cet espace)? Quelles sont les conséquences sociales de cette délimitation?
- Quelles représentations accompagnent les langues dans les espaces officiel, public et privé?